

1. Remplissez le formulaire

Informations concernant le bénéficiaire de l'abonnement

Madame Mademoiselle Monsieur

Nom : Prénom :

Date de Naissance :

Adresse :

Code Postal :

Ville :

Téléphone :

Email : @



Commune de départ :

Commune d'arrivée :

Ligne régulière utilisée :

- 110 Sainte Ménéhould - Courtisols - Châlons
- 130 Suippes - Saint-Etienne-Au-Temple - Châlons
- 140 St Amand-La Chaussée-Châlons
- 145 Vitry le François-Songy-Châlons
- 150 Châlons - Suippes - Mourmelon-le-Grand - Mourmelon-le-Petit - Livry - Châlons
- 160 Fère-Champenoise - Avize - Epernay
- 170 Sermaize - Vitry le François
- 210 Betheniville - Pontfaverger - Reims

Je suis déjà titulaire de la Carte de transport 2018-2019 :

-  oui ; je ne commande qu'un coupon
-  non ; je commande la carte + un coupon (obligatoire pour la première demande)
et je joins une photo d'identité couleur récente

Je souhaite commander un coupon :

-  Mensuel

Précisez le mois :

-  Bimestriel (voir conditions d'obtention au dos à l'article VIII)

Précisez le bimestre :

septembre/octobre novembre/décembre janvier/février
mars/avril mai/juin juillet/août

Je bénéficie du tarif « Scolaires hors Secteur » pour l'abonnement bimestriel
(voir conditions d'obtention au dos à l'article IX) oui non

J'accepte les conditions générales d'utilisation :
(voir au dos)

CONDITIONS D'UTILISATION

2. Joignez les documents suivants :

- ✚ Un chèque à l'ordre de « LA REGIE DES RECETTES » du montant de l'abonnement (calculé sur notre site web www.marnemobilite.fr),
- ✚ Le justificatif en cas de demande d'abonnement bimestriel (photocopie carte d'identité, carte d'étudiant, carte d'invalidité...)
- ✚ Une photo d'identité pour la première demande de carte

3. Renvoyez votre bulletin par courrier à :

S.T.D.M.

86 Rue de Fagnières 51000 Châlons-en-Champagne

ARTICLE I – L'abonnement souscrit est valable uniquement pour le trajet demandé.

ARTICLE II - L'abonnement est strictement personnel.

ARTICLE III - La carte d'abonnement et le coupon joint doivent être tenus en bon état, ne présenter ni rature, ni surcharge.

ARTICLE IV - La photo d'identité doit obligatoirement être agrafée sur la carte d'abonnement.

ARTICLE V - La carte d'abonnement et le coupon doivent être présentés spontanément au conducteur à chaque montée dans un véhicule du réseau Marne Mobilité.

ARTICLE VI - La carte d'abonnement et le coupon doivent être présentés à toute réquisition d'un agent de contrôle qui peut réclamer la justification de l'identité du porteur de la carte.

ARTICLE VII - Il ne sera délivré aucun duplicata de la carte d'abonnement.

ARTICLE VIII - Peuvent prétendre à l'abonnement bimestriel, sous réserve de fournir un justificatif :

- les moins de 18 ans,
- les étudiants et apprentis,
- les scolaires inscrits en dehors de leur secteur d'affectation,
- les personnes à mobilité réduite, sur présentation de la carte d'invalidité de 75% et plus.

ARTICLE IX - Peuvent prétendre à un tarif réduit sur l'abonnement bimestriel, sous réserve de fournir un justificatif de scolarité: les « scolaires hors secteur », c'est-à-dire les élèves scolarisés hors de leur secteur d'affectation et qui ne bénéficient pas de la carte de transport scolaire du Conseil Départemental de la Marne.

